



## "Blanquer ne stigmatise pas les musulmans, il défend les principes républicains"

Capture d'écran de France 3 lors de la diffusion du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, vendredi 11 octobre. Capture d'écran France 3 C'est une vidéo de deux minutes, visionnée des centaines de milliers de fois, qui relance le débat sur le port du voile. La séquence d'humiliation d'une mère voilée prise à partie par un élu du Rassemblement national lors d'une sortie scolaire à Dijon a suscité un tollé général dans une opinion partagée entre l'indignation, face à cette femme qui console son jeune garçon en pleurs, et la crispation que suscite le port du foulard pour les parents en sorties scolaires. La majorité LREM se déchire et des divergences s'expriment jusqu'au gouvernement. Iannis Roder est professeur d'histoire-géo en collège à Saint-Denis et directeur de l'Observatoire de l'Education de la Fondation Jean Jaurès. Il appelle à ne "pas communautariser le débat", tout en défendant "la concorde républicaine".

L'Express : comment qualifieriez-vous le geste de cet élu ?

Iannis Roder : De totalement déplacé. C'est un coup de pub à peu de frais sur le dos d'une maman. On peut tout à fait entendre que certaines personnes s'élèvent contre la trop grande visibilité du voile dans notre société, mais la loi n'empêchait pas cette maman d'être présente à partir du moment où elle avait été choisie par les enseignants comme accompagnatrice. En France, le choix des accompagnants en sortie scolaire se fait exclusivement à la discrétion des enseignants et des directeurs d'école. Rien ne leur interdit de faire appel à une maman voilée, rien ne les oblige. C'est à eux seuls que revient cette décision.

Les parlementaires LR s'apprêtent à défendre deux propositions de loi visant à interdire le port de signes religieux x pour les parents accompagnateurs en sorties scolaires.

Pensez-vous qu'il faille légiférer ?

Cela me paraît compliqué. En France, la laïcité c'est d'abord le respect de la liberté de conscience, de croire ou de ne pas croire. Ici, la question est de savoir si, pendant les sorties scolaires, les mamans deviennent délégués d'un service public. Auquel cas, elles seraient astreintes au principe de neutralité et ne pourraient pas porter de signes religieux ostentatoires. Si on pense qu'elles sont déléguées, alors oui, il faut changer la loi. Sinon, une loi existe déjà, et le conseil d'Etat a tranché : il n'y a pas d'obligation à la neutralité à la condition que cela ne gêne pas le déroulement des activités scolaires.

A défaut de légiférer, on pourrait davantage sensibiliser les enseignants à l'histoire et à la signification du voile. Peut-être que cela en fera réfléchir certains qui n'ont pas conscience que le voile interroge du point de vue philosophique et politique, qu'il véhicule une certaine vision du rapport homme-femme par exemple.

Justement, que pensez-vous des propos du ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, qui dit préférer qu'une femme accompagnatrice ne porte pas le voile car "le voile n'est pas en soi souhaitable dans notre société" ?

Je suis profondément républicain, je comprends donc ce qu'a voulu dire

Jean-Michel Blanquer. Le ministre ne stigmatise pas les musulmans quand il dit ça. Il défend simplement les principes républicains. Il ne faut pas communautariser le débat. La question n'est pas celle de l'islam, mais celle de la République. Je me demande si les 90 signataires de la tribune du

Monde, qui dénoncent la "haine contre les musulmans" en parlant de "stigmatisation assumée au plus haut niveau de l'Etat" en s'en prenant au Ministre, accepteraient que les sorties scolaires de leurs enfants soient encadrées par une maman qui porte une grande croix chrétienne, un papa en kippa ou une maman juive en perruque.

Mais en humiliant cette mère, ne risque-t-on pas une stigmatisation des femmes voilées, et donc

un repli sur soi au nom de la laïcité ?

Bien sûr, il ne s'agit pas d'humilier ces femmes ! Mais quand en 1905 on a voté la séparation de l'Eglise et de l'Etat, a-t-on réfléchi en termes de stigmatisation des catholiques ? On oublie souvent la violence dans laquelle s'est faite cette séparation. Aujourd'hui, on ne stigmatise personne, on veut simplement que tout le monde se retrouve dans la concorde républicaine.

A Dijon, vendredi dernier, le projet de quartier à l'origine de la sortie scolaire s'intitulait justement "Ma République et moi". Cela vous inspire quoi ?

Le geste de cet élu est totalement contre-productif malheureusement. Il n'est rien d'autre qu'une instrumentalisation de la laïcité par l'extrême droite qui desserre effectivement la concorde républicaine. Car la laïcité ce n'est pas l'interdiction de la religion. C'est ce genre de geste qui paralyse les gens. Désormais, à partir du moment où l'on défend la République, on est accusé d'être anti-islam, anti-immigrés ou raciste. Alors que non, je suis juste républicain.

900 signalements d'atteinte à la laïcité en milieu scolaire ont été recensés entre avril et juin 2019. L'école est-elle débordée par les atteintes à la laïcité ?

C'est beaucoup, mais l'école n'est pas débordée. Il faut ramener ce chiffre au nombre d'établissements scolaires. Aujourd'hui, le ministère de l'Education a pris les choses en main avec la création de référents laïcité. La nouveauté c'est la recrudescence des problèmes dans le primaire, ce qui signifie que l'instruction familiale de certaines familles est en contradiction avec les valeurs et les principes prônés par la République. Comme quand des petits garçons de 5 ans ne veulent pas donner la main à des petites filles...

La situation s'est-elle aggravée par rapport à la publication de votre livre, Territoires perdus de la République, en 2002 ?

Il y a 20 ans je n'avais déjà personne en classe le jour de l'Aïd. Cela n'a pas changé. Il y a cependant des signaux qui n'existaient pas auparavant : certains enfants, qui en période de Ramadan, ne veulent pas aller en cours de musique ou à la piscine, des garçons de 15 ans qui ferment les yeux quand des intervenants du planning familial enfilent un préservatif sur une banane, certains gamins qui refusent d'étudier Voltaire, philosophe des Lumières... Une élève évangéliste m'a dit cette semaine qu'elle n'aimait pas les homosexuels. Le vrai changement c'est l'accès à l'information des jeunes sur les réseaux sociaux. La parole du professeur, scientifiquement assise, apparaît comme une parole parmi les autres, comme celles qu'ils entendent sur YouTube.

Lire notre dossier complet

Laïcité à l'école

Quelles sont les solutions pour redonner de la légitimité à la parole des professeurs ?

Il faut former les professeurs à partir d'étude de cas pour les aider à comprendre les enjeux de la laïcité. Beaucoup pataugent quand il s'agit d'en parler. Moi-même je n'ai eu qu'un discours de deux heures pendant ma formation. On pourrait réfléchir à une épreuve au concours par exemple. En parallèle, on doit faire comprendre aux parents ce qu'est l'école de la République, qu'ils n'ont pas à intervenir dans les programmes scolaires. Chacun fait ce qu'il veut chez soi. Mais quand on a choisi l'école publique il faut comprendre les principes qui en découlent.